

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 MARS 2016

Date de convocation : 1^{er} Mars 2016

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, MM. GRAVELLE, GIRARD, Mmes MONTALESCOT, BECK-BOILEAU, MM. CANUS, MOINET, Mme LAFAYE, M. WATTEBLED, Mme DUBOURG, MM. TARDY, NORMAND, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, M. DUVAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes FALLOURD, ALIGANT, FOURNALES, MM. HANNIER, RICHON

Absentes : Mmes CHAPELLE, NATHIER.

Secrétaire de séance : M. TARDY

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Février 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 Février 2016.

M. DUVAL fait remarquer que le compte-rendu apparaissant dans le bulletin est assez raccourci par rapport à ce qui se dit en réunion et que les administrés n'ont pas la teneur de la totalité des débats. M. PANNAUD indique qu'il ne s'agit pas d'un verbatim comme à l'assemblée nationale et que l'essentiel est retranscrit. Il rappelle que les réunions sont publiques.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. PANNAUD rappelle que la loi du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Il améliore l'information transmise aux élus et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Il informe dès à présent les conseillers qu'une réunion de travail sur le budget aura lieu le mardi 29 mars à 20h30. A ce jour, les données fiscales ainsi que les dotations n'ont toujours pas été communiquées.

M. PANNAUD indique que le budget 2016 s'inscrit dans des contraintes particulières au niveau national :

- la baisse continue des dotations de l'Etat ;
 - la progression des dépenses liées à la multiplication des normes imposées par l'Etat.
 - le désengagement de l'Etat qui multiplie les transferts de charges aux collectivités sans compensation.
- Le projet de Loi de Finances est basé sur des prévisions portant sur l'évolution de la croissance, du Produit Intérieur Brut (PIB), de l'inflation ou encore des déficits publics.
- Croissance du PIB de 1.5%
 - Déficit public annoncé à 3.3% du PIB
 - Inflation de 1%
 - Création d'emploi dépassant les 130 000.

A la lecture de la loi des finances 2016, on constate la poursuite de l'inflation normative. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat fait perdurer le fonds d'amorçage de 50 € par élève alors que le coût par élève pour les TAP est de 210 €.

Le contrôle de la qualité de l'air dans les locaux accueillant les enfants devrait s'ajouter au coût de fonctionnement à la charge des collectivités.

Données financières concernant l'exercice 2015 :

M. PANNAUD présente la situation du compte administratif 2015.

Section d'investissement

Recettes de l'exercice :	418 450.89
Dépenses de l'exercice :	<u>559 466.68</u>
Résultat d'investissement 2015 :	- 141 015.79
Résultat reporté :	- 63 772.20
Résultat de clôture 2015 :	- 204 787.99 €

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	2 592 229.49
Dépenses de l'exercice :	<u>2 112 471.44</u>
Résultat de fonctionnement 2015 :	+ 479 758.05

Résultat reporté : + 221 123.01
 Résultat de clôture 2015 (avant affectation) : + **700 881.06 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 125 884.16

- Audits énergétiques bâtiments communaux: 14 000 €
- Etude aménagement du carrefour du Maine Allain : 2 064 €
- Diagnostic Eglise : 13 000 €
- Travaux voirie chemin des potagers : 34 000 €
- Toiture Eglise : 5 040 €
- Revêtements de sols Ecole pasteur : 2 050.10 €
- Menuiseries La Poste : 3 500 €
- Maçonnerie La Poste : 5 300 €
- Eclairage Public passage piéton Maine Allain : 575.96 €
- EP route des jonquilles/champs des vignes : 879.11 €
- EP passage piéton Ecole Ronsard : 1 369.62 €
- EP pose mâts en fonte : 11 885.05 €
- Achat balayeuse : 19 341.24 €
- Achat petit tracteur : 11 464.76 €
- Achat vidéoprojecteur : 1 014.18 €
- Panneaux de voirie : 400.14 €

Recettes :

- Subvention achat balayeuse et petit tracteur : **13 589 €**

Affectation du résultat :

Résultat de clôture 2015 (avant affectation) : + 700 881.06
 Résultat d'investissement à couvrir : - 204 787.99 (001 au BP 2016)
 Solde des Restes à réaliser : - 112 295.16
 Report de fonctionnement BP 2016 + 383 797.91 (221 123.01 en 2015)

Endettement pluriannuel :

Emprunt contracté en 2015 : 150 000 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2015	352 330.67	85 776.20	266 554.47	2 270 763.58
2016	331 441.34	77 671.43	253 769.61	2 154 874.55
2017	329 374.02	67 812.27	261 561.75	1 901 104.94

M. PANNAUD souhaite que l'on essaie de limiter le recours à l'emprunt.

Fiscalité directe - Produits perçus en 2015 :

Libellés	Produits perçus 2015	Taux 2015
Taxe d'habitation	731 893	17.35
Taxe Foncière bâti	661 835	22.87
Taxe foncière non bâti	55 947	45.35
Total	1 449 675	

M. PANNAUD est favorable à une stabilité des taux.

Dotations de l'Etat :

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2013 :

2013	2014	2015
448 799	432 540	393 322

Prévisions

2016	2017
352 991	312.660

Orientations du budget :

M. PANNAUD indique que la Commission des Finances a travaillé à l'élaboration du budget. Elle a essayé de couvrir l'ensemble des demandes présentées par les différentes commissions.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que la note de synthèse ne faisait pas état des orientations budgétaires et que le tableau des emprunts n'avait pas été joint.

Elle rappelle qu'en 2014, les taux des taxes avaient subi une hausse d'environ 5.5% par rapport à 2013 et qu'un emprunt de 388 .000 avait été réalisé. En 2015, les taux sont restés stables et un emprunt plus modéré de 150 000 € a été effectué.

Elle souligne que s'il y a en 2016 une volonté de remettre en état la voirie et les écoles, les élus de « Chaniers c'est vous » apporteront leur soutien.

M. PANNAUD indique qu'à la demande de la Commission « Voirie », le programme d'investissement de la voirie s'élèvera à 150 000 € sans compter les travaux réalisés en fonctionnement par les agents communaux.

Il précise que parmi les programmes prévus en 2016, figurent la mise en accessibilité de la Poste, la sécurisation des abords de l'Ecole Ronsard, l'accessibilité et la remise en état des sanitaires de l'Ecole Pasteur, la 2^{ème} phase de l'espace intergénérationnel, l'acquisition de divers matériels.

Eclairage public : phase de modification de l'éclairage entrant dans les économies d'énergie. M. FOURRÉ précise que de nouveaux lampadaires à leds ont été installés au lotissement militaire.

M. PANNAUD indique qu'il s'agit d'un retour sur investissement long mais qui s'inscrit dans la volonté de diminuer la facture d'électricité. Cela permet aussi de récupérer un certain nombre de candélabres en fonte qui sont actuellement défaut sur l'avenue des Deux Charentes.

M. DUVAL demande si on ne pourrait pas supprimer une boule sur deux pour alléger la note d'électricité.

M. MOINET indique qu'il ne faut pas négliger l'abonnement et les taxes des compteurs sur les lampadaires, voire si besoin de changer de fournisseur. Il précise que les candélabres en fonte qui seront récupérés pourraient être mis en vente (400 à 500 €).

Mme QUÉRÉ-JELINEAU estime qu'au niveau des emprunts, l'endettement par habitant est élevé ce qui en soit n'est pas grave si le service rendu aux habitants est proportionnel.

Elle constate qu'en 2020, le capital restant dû sera de 1 174 000 € si aucun emprunt n'est contracté.

M. DUVAL souligne une baisse de la dette jusqu'à la fin du mandat puis une stabilité dans les années suivantes.

M. PANNAUD rappelle que le niveau d'endettement de la commune est lié aux spécificités de Chaniers : c'est une commune très étendue avec 82 kms de voirie à entretenir, 2 groupes scolaires, 3 salles des fêtes, la salle de l'Evêché, 2 espaces sportifs, une salle omnisports. Il indique que le niveau d'endettement est très bas comparé aux moyennes des communes équivalentes.

M. DUVAL constate que les convecteurs de la Salle de l'Evêché ont été remplacés et il demande si une programmation du chauffage est prévue en fonction de l'occupation de la salle.

M. MOINET propose d'y adjoindre un détecteur de présence.

M. PANNAUD souligne que le réglage du chauffage dans les locaux est compliqué. Pour preuve la salle de tennis de table à la Salle Omnisports qui est utilisée par 3 associations qui ont besoin chacune d'une température différente en fonction de leurs activités.

OUVERTURES DE CREDITS

M. GIRARD indique qu'il convient de procéder aux règlements de diverses factures qui sont à régler avant le vote du budget primitif 2016 :

- Achat d'une balayeuse chez FORT SAS : erreur d'imputation de l'engagement reporté

La facture d'un montant de 18 620.40 € sera imputée à l'article 2188- 8 ;

L'engagement au compte 2182 sera annulé sur le Budget Primitif 2016.

M. PANNAUD précise que la balayeuse a été inscrite à l'article correspondant à l'acquisition de matériel roulant alors qu'il s'agit d'un matériel tracté.

- Travaux de voirie – chemin des potagers :

La facture du syndicat de la voirie d'un montant de 16 235.73 € sera imputée à l'article 2112 – 248 – 8 ;

L'opération 248 – « Travaux de voirie divers » est créée.

- Travaux préau et cour Ecole Pasteur : levé topographique par l'entreprise Synergéo

La facture d'un montant de 627 € sera imputée à l'article 21318- 245-2 ;

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux ouvertures de crédits proposées.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

- Budget principal

M. GIRARD indique que le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer, au titre des exercices 2010, 2011, 2013, certains produits auprès de plusieurs administrés, représentant la somme globale de 584 €.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces produits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits précités pour une somme globale de 584 €.

- Budget Annexe Aliénor d'Aquitaine

M. GIRARD indique que le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer, au titre des exercices, 2012, 2013 et 2014, des loyers représentant la somme globale de 1034.94 €.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces produits.

Les crédits seront inscrits au budget annexe Aliénor d'Aquitaine à l'article 6542-01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits précités pour une somme globale de 1034.94 €.

CIMETIERE

- Modification du règlement

M. FOURRÉ tient à remercier M. Serge LOUMEAUD et M. Christian GATINEAU ainsi que Loetitia GIMON pour l'aide qu'ils ont apportée au sein de la commission « Cimetière » dans l'élaboration du nouveau règlement intérieur du cimetière.

La Commission « Cimetière », en raison d'une part de l'évolution de la législation funéraire et d'autre part des changements particuliers intervenus depuis la mise en place du règlement du cimetière, a procédé à quelques modifications dudit règlement portant sur les points suivants :

- Partie réglementaire,
- Suppression de la notion « ancien cimetière » et « nouveau cimetière » ;
- Article 13 : la construction de caveau au-dessus du sol est autorisée dans tout le cimetière, contre les murs ;
- Article 14 : dimensions d'un monument ; levée de l'interdiction des grilles ;
- Article 17 : obligation d'entretien des grilles ou entourage ;
- Article 20 : les fleurs fanées doivent être enlevées ;
- Article 27 : accès des personnes à mobilité réduite ;
- Article 34 : hauteur maxi des arbustes : 0.50 m ;
- Titre IX : les cavurnes ont été rajoutés : l'espace « cavurne » a été créé en décembre 2010 après l'instauration du règlement en 2009.
- Article 43 : Durée des concessions :
 - o Case dans le columbarium : durée de 2 ans supprimée, remplacée par 5 ans ;
 - o Cavurne : durée de 15 ans supprimée ;
- Article 44 : dimensions du cavurne ;
- Article 47 : non renouvellement d'une case : si personne ne se manifeste, dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir ou dépôt de l'urne à l'ossuaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière communal modifié qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

- Révision des tarifs

M. GIRARD rappelle que les tarifs des concessions et des cases de columbarium n'ont pas été révisés depuis 2009 et ceux des cavurnes depuis 2010.

Il indique que la Commission des Finances propose de réviser ces tarifs.

Il précise avoir pris l'attache des communes alentours afin de connaître les tarifs qui y étaient appliqués

CONCESSIONS			COLUMBARIUM			CAVURNES		
DUREE	Actuels	Proposés	DUREE	Actuels	Proposés	DUREE	Actuels	Proposés
50 ans	170 €	200 €	2 ans	70 €	Supprimé	15 ans	60 €	supprimé
30 ans	90 €	120 €	5 ans	---	150 €	30 ans	120 €	150 €
Concessions caveaux en élévation			10 ans	240 €	270 €	50 ans	230 €	260 €
50 ans	300 €	400 €						
30 ans	200 €	300 €						

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs proposés par la Commission des Finances. Ceux-ci seront applicables au 15 Mars 2016.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

M. PANNAUD informe le Conseil que le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) réuni le 10 avril 2015 a décidé de modifier les statuts du SDEER pour y ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. Cette modification de statuts est soumise à l'avis du conseil municipal.

Modification de l'article 2 des statuts avec les ajouts suivants :

« Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques

c) Recharge de véhicules électriques

Dans les conditions mentionnées à l'article L 5212-16 du CGCT, le syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des c=véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charges.

M. FOURRÉ précise que les communes qui veulent se doter de cet équipement ne seront pas obligatoirement subventionnées comme elles le sont actuellement pour les travaux d'éclairage public.

Il indique que plusieurs commerces de Saintes se sont équipés de bornes de recharge lente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical du 10 avril 2015.

REDECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE ET MODIFICATION DES EMPLACEMENTS RESERVES A L'AFFICHAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

REDECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

M. PANNAUD rappelle que la circulaire NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct, indique que « *le bon déroulement des opérations électorales impose de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau* ».

Or, la Commune de Chaniers compte actuellement 4 bureaux de vote dont le nombre d'électeurs est déséquilibré :
Bureau 1 : 812 - Bureau 2 : 635 - Bureau 3 : 590 - Bureau 4 : 912

Aussi, pour garantir aux électeurs de meilleures conditions d'accueil et un bon déroulement des opérations électorales, il est souhaitable de diminuer le nombre d'électeurs affectés à certains bureaux.

C'est pourquoi, il est proposé un rééquilibrage en transférant des électeurs vers un bureau moins chargé et, par conséquent de modifier les limites géographiques de chaque bureau.

Catherine AUDAIRE, en charge des élections, est arrivée à un équilibre presque parfait.

Bureau (bureau centralisateur) - Salle des Fêtes – 705 Electeurs

Portion Sud-Ouest du territoire de la Commune délimitée par l'axe des voies ci-après : le chemin des Alouettes, le chemin des Vanneaux, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre le chemin des Vanneaux et la rue des Vignes), la rue des Vignes, le chemin Prud'homme (partie de la voie comprise entre la rue des Vignes et le chemin de Cognac), le chemin de Cognac (partie de la voie comprise entre le chemin Prud'homme et la route des Vignerons), la route des Vignerons (partie de la voie comprise entre le chemin de Cognac et jusqu'à l'avenue du 8 Mai 1945), l'avenue du 8 Mai 1945, la rue Aliénor d'Aquitaine, la Charente et la Commune de SAINTES.

2^{ème} bureau - Salle des Fêtes – 742 Electeurs

Portion Sud-Est du territoire de la Commune délimitée par l'axe des voies ci-après : la rue des Prises, le chemin des Prises, le chemin de la Grange, le chemin Malmort, le chemin Desrue, le chemin de la Chaudière, la Commune de DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, la Charente, la rue Aliénor d'Aquitaine, l'avenue du 8 Mai 1945, la route des Vignerons (partie de la voie comprise entre l'avenue du 8 Mai 1945 et le chemin de Cognac), le chemin de Cognac (partie de la voie comprise entre la route des Vignerons et le chemin Prud'homme), le chemin Prud'homme (partie de la voie comprise

entre le chemin de Cognac et la rue des Vignes), la rue des Vignes et la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la rue des Vignes et la rue des Prises).

3^{ème} bureau - Salle des Sports du Maine Allain – 760 Electeurs

Portion Nord-Est du territoire de la Commune délimitée par les communes de SAINTES, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, SAINT-CESAIRE, SAINT-SAUVANT, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE et par l'axe des voies ci-après : le chemin de la Chaudière, le chemin Desrues, le chemin Malmort, le chemin de la Grange, le chemin des Prises, la rue des Prises, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la rue des Prises et la route des Cèdres), la route des Cèdres, le chemin Champ des Vignes, la route de la Chapelle des Pots (partie de la voie comprise entre le chemin Champ des Vignes et le chemin de la Trapelle).

4^{ème} bureau - Salle des Sports du Maine Allain – 742 Electeurs

Portion Nord-Ouest du territoire de la Commune délimitée par la commune de SAINTES, et par l'axe des voies ci-après : la route de la Chapelle des Pots (partie de la voie comprise entre la route des Passereaux et le chemin Champ des Vignes), le chemin Champ des Vignes, la route des Cèdres, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la route des Cèdres et le chemin des Vanneaux), le chemin des Vanneaux, le chemin des Alouettes et le chemin de la Lisière.

M. PANNAUD indique qu'il faudra bien communiquer auprès des électeurs sur les modifications des bureaux de vote et que les assesseurs, lors des opérations électorales, devront être très vigilants.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au redécoupage des bureaux de vote tel qu'il lui a été présenté.

MODIFICATION DES EMPLACEMENTS RESERVES A L’AFFICHAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

M. PANNAUD indique qu'il a été constaté que la liste des emplacements réservés à l'affichage électoral mise à jour en 2010, comprenant 10 lieux d'implantation dispersés sur l'ensemble du territoire communal étaient d'une part peu utilisés dans les lieux les plus écartés et d'autre part pouvaient représenter un danger en raison de leur installation. Lors des élections régionales de décembre plusieurs panneaux sont tombés en raison des vents forts.

Il est proposé de fixer le nombre de lieu d'implantation comme suit :

<u>EMPLACEMENTS - Mise à jour 2010</u>			<u>EMPLACEMENTS Mise à jour 2016</u>	
1	SALLE DES FETES- Place Jean Pourcelet (1 emplacement)	1	1.	SALLE DES FETES- Place Jean Pourcelet (1 emplacement)
2	SALLE DES SPORTS DU MAINE ALLAIN -Chemin des Genets (1 emplacement)	2		SALLE DES SPORTS DU MAINE ALLAIN -Chemin des Genets (1 emplacement)
3	TERRAIN DE FOOTBALL -Rue de la Touche (1 Emplacement)	3		VILLAGE CHAUVEAU - Rue des Truites (1 Emplacement)
4	VILLAGE LES ESSARTS –Rte des vigneron (1 emplacement)	4	2.	VILLAGE CHEZ LABBE – Rue des Bigarreux (1 Emplacement)
5	VILLAGE CHAUVEAU - Rue des Truites (1 Emplacement)	5	3.	VILLAGE CHEZ CORBIN-Rue des Mésanges (1 Emplacement)
6	CARREFOUR –Chemin des Bernardières /Rte de St Cesaire (1 emplacement)			
7	VILLAGE CHEZ LABBE – Rue des Bigarreux (1 Emplacement)			
8	VILLAGE CHEZ CORBIN-Rue des Mésanges (1 Emplacement)			
9	VILLAGE CORAN –Rte de Clermont Ferrant/Chemin du Pin. (1 emplacement)			
10	VILLAGE MALMORT- Chemin Malmort/Chemin de la Grave (1 emplacement)			
TOTAL 2010 : 10			TOTAL 2016 : 5	

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, considérant que d'une part le bureau N° 4 compte deux lieux d'implantation et que d'autre part l'emplacement situé dans le Village de Chez Labbé est peu visible, décide de le supprimer et de fixer comme suit la liste des emplacements destinés à l'affichage de la propagande électorale.

- 1 - SALLE DES FETES- Place Jean Pourcelet (1 emplacement)
- 2 - SALLE DES SPORTS DU MAINE ALLAIN -Chemin des Genêts (1 emplacement)
- 3 - VILLAGE CHAUVEAU - Rue des Truites (1 Emplacement)
- 4 - VILLAGE CHEZ CORBIN-Rue des Mésanges (1 Emplacement)

ORGANISATION DU MARCHÉ FERMIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. PANNAUD rappelle que la 11^{ème} Edition du Marché Fermier organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture aura lieu le Jeudi 21 Juillet 2016 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente. La Commune qui a la charge de l'animation propose de retenir le spectacle présenté par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS, intitulé « **Ronnie Caryl en Quartet Formule 4 musiciens** » (ancien bassiste et chanteur de Phil Collins).

L'ORGANISATEUR est inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental qui permet de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental.

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable et auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la diffusion. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Location stands, tables et chaises	500 €	Région - CRDD	1 000.00 €
Spectacle « Ronny Caryl en quartet »	1 937.52 €	Conseil Départemental – Aide à la diffusion (50% du spectacle)	968.76 €
Repas des artistes et bénévoles	150.00 €	Commune de Chaniers hors frais chambre d'Agriculture	1 068.76 €
Location de matériel pour le spectacle	250.00 €		
Droits de SACEM	200.00 €		
Total TTC	3 037.52 €	Total TTC	3 037.52 €
Frais organisation Chambre Agriculture	810.00 €	Participation Commune aux frais d'organisation	810.00 €
	3 847.52 €		3 847.52 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation du marché fermier avec le spectacle intitulé « **Ronnie Caryl en Quartet Formule 4 musiciens** » proposé par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS,
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du CRDD 2014/2016 ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la diffusion ;
- mandate le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture ainsi que le contrat de cession de droits de représentation avec l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS.

CONVENTION AVEC SAINT SEVER POUR UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.

M. PANNAUD rappelle que lors de la réunion du 7 Décembre dernier le Conseil avait émis un avis favorable à la signature d'une convention entre la Mairie de Saint Sever, la Mairie de Chaniers, la Mairie des Gonds et les Clubs de foot « AS CHANIERES » et L'ESPERANCE des GONDS.

Or la Conseil Municipal des Gonds par délibération du 22 Février dernier s'est prononcé favorablement pour cette convention mais a demandé que la durée soit changée et portée de un an à 3 ans. C'est la raison pour laquelle cette question est à nouveau portée à l'ordre du jour.

Pour mémoire :

- 930 € (neuf cent trente euros) qui correspondent à une participation exceptionnelle aux frais de remise en état des douches et du mitigeur des vestiaires,
- 350 € (trois cent cinquante euros) au titre des charges de fonctionnement (participation annuelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la convention d'utilisation des équipements sportifs, d'une durée de 3 ans, à intervenir entre les communes de SAINT SEVER, CHANIER, LES GONDS et les Clubs AS CHANIER FOOTBALL et ESPERANCE FOOTBALL LES GONDS et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

M. PANNAUD indique que la Commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Par conséquent le Centre de Gestion le remet en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du code des marchés publics.

Le point de départ de la procédure consiste à demander aux collectivités adhérentes si elles souhaitent confier au CD17 le soin de lui déléguer la passation du contrat d'assurances groupe couvrant les obligations statutaires.

Cela n'est pas un engagement ferme et la commune garde la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne conviennent pas.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie / Longue Durée, Maternité – Paternité - Adoption.
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie grave, Maternité – Paternité – Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} Janvier 2017

Régime du Contrat : capitalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Centre de Gestion de négocier le contrat assurance groupe.

QUESTIONS DIVERSES

SNCF : lors de la dernière réunion, une question avait été posée sur la vitesse ralentie des trains dans la traversée de Chaniers.

M. PANNAUD indique qu'il a adressé un courrier à la SNCF, à ce jour sans réponse.

Cependant le 24 Février dernier, la SNCF, annonçait, par mail, que des travaux importants allaient être réalisés au passage à niveau N° 428 entraînant sa fermeture :

- du 18 au 29 avril prochains, toutes les nuits de 22h à 6 h.

- du 9 au 10 Mai, toutes les nuits de 22h à 6 h.

- les 11, 12 et 13 mai, fermeture complète toute la journée.

M. PANNAUD a demandé à la SNCF de décaler les travaux de la dernière semaine afin de ne pas nuire au commerce du buraliste pour la journée du vendredi 13.

PREVENTION – SENSIBILISATION AUX VOLS

M. FOURRÉ indique qu'il a rencontré le gendarme nouvellement arrivé à la Brigade, chargé des missions de prévention contre les vols.

Deux réunions publiques seront organisées :

- le 20 mai à 18h30 à la Salle des Fêtes

- le 21 Mai à 10h à la salle omnisports du Maine-Allain.

COMPTEURS LINKY

M. FOURRÉ indique qu'il a assisté à une réunion sur le lancement des compteurs LINKY (compteurs communicants) organisée par l'Association des Maires et l'ERDF. Le secteur de Chaniers devrait être équipé vers 2020.

M. PANNAUD indique que de nombreuses personnes sont opposées à ces nouveaux compteurs compte tenu qu'ils portent atteinte aux libertés individuelles et qu'ils représentent un risque sanitaire en raison des ondes électromagnétiques. Il note cependant que ces appareils sont 80 à 100 fois moins puissants qu'un téléphone.

M. DUVAL souligne que les compteurs électroniques comptent en voltampères soit un coût d'environ 1% de plus par rapport aux kilowatts.

M. MOINET précise que le seul intérêt est pour ERDF.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

Mme QUÉRÉ-JELINEAU, par rapport aux réunions sur la sensibilisation aux vols voulait proposer un groupe de travail sur la communication de cette information auprès du public. Mais M. FOURRÉ a suggéré que la commission communication réalise le flyer qui sera inséré dans le bulletin.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU aborde le sujet du schéma de mutualisation avec la CDA.

Elle rappelle que les communes avaient un délai de 3 mois pour se prononcer soit jusqu'au 15 Mars. Or, cette question n'a pas été traitée en conseil.

Elle indique que lors de la réunion du conseil municipal de Saintes, l'adjoint aux finances avait précisé que la Ville de Saintes faisait de grosses économies grâce à la mutualisation avec la CDA..

M. PANNAUD rappelle que le Conseil Communautaire avait statué pour la mutualisation des postes de DGS et de DGA. Si aujourd'hui le conseil communautaire ne valide pas la mutualisation de certains services, par exemple les ressources humaines, cela sera compliqué car le service a déjà été transféré à la Mairie.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que parmi le matériel de Chaniers pouvant être mutualisé, figure la « bouille » alors que celle-ci devait être vendue.

M. PANNAUD indique que l'acheteur s'est désisté et que ce matériel va de nouveau être utilisé par l'équipe communale.

M. DUVAL rappelle que lors de la dénomination de la place de l'ancienne gare, on devait se renseigner sur l'incidence financière que représentait un changement d'adresse pour l'usager. M. PANNAUD indique que cette question sera traitée.

M. DUVAL demande si on a reçu une réponse au sujet du passage à la TNT et la mauvaise réception des chaînes. M. PANNAUD indique qu'il n'a pas reçu d'explication à ce sujet.

M. DUVAL aborde le problème des feux clignotants. Si les automobilistes circulant sur la RD 24 sont satisfaits, se pose le problème des piétons qui ont des difficultés à traverser.

M. PANNAUD indique qu'il a passé du temps au carrefour à observer la circulation et le comportement des automobilistes.

Les véhicules descendant l'avenue du 8 Mai semblent rouler moins vite.

Les véhicules venant de la Rue Aliénor d'Aquitaine ont davantage de difficulté à traverser en raison du manque de visibilité au carrefour sens Cognac-Saintes.

Il rappelle toutefois les règles élémentaires du Code de la Route que de nombreux automobilistes semblent avoir oubliées.

M. MOINET indique que l'intervention d'une entreprise spécialisée a été demandée afin d'établir un diagnostic de ces installations, réglages des boucles magnétiques et du temps.

Il rappelle que dans le réglage des feux, la rue Aliénor d'Aquitaine est prioritaire par rapport à la RD24 en raison du passage à niveau et que les temps seront revus à la baisse.

M. PANNAUD indique que ces feux ne sont plus aux normes et les remplacer représente un coût important.

Si à l'issue du diagnostic, ils ne fonctionnent plus, il faudra abandonner ce type d'appareils et les remplacer par un rond-point franchissable.

M. DUVAL fait remarquer que dans le bulletin municipal de la Ville de SAINTES, il est fait état du « très haut débit » et du déploiement de la fibre optique.

M. PANNAUD indique que cela fait 18 mois qu'il travaille sur ce dossier.

En premier lieu, Orange est le seul fournisseur à avoir répondu à l'appel à projet de l'Etat. Seules la Ville de La Rochelle, la CDA de Rochefort, la Ville de Royan et l'ex-CDC du Pays Santon vont profiter de l'accord AMI.

En second lieu et en complément à Orange, le Département dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) envisage l'aménagement numérique sur l'ensemble de la Charente-Maritime à l'horizon 2026 (1^{ère} tranche : 2016/2021 - 2^{ème} tranche 2022/2026). Chaniers figure dans cette seconde tranche.

Il a été demandé que l'ensemble des communes de la CDA soit inscrit dans la 1^{ère} tranche.

En 2022, 40% des habitants de la CDA non connectés à la fibre seraient chagnolais. Cette situation est particulièrement pénalisante et M. PANNAUD a avisé le Président du Conseil Départemental afin que le SDAN soit révisé plus avantageusement pour Chaniers.

Mme GRELET rappelle la réunion organisée le 12 mars prochain à 14h à l'intention des adolescents de la commune afin de leur exposer le projet de l'aire intergénérationnelle et collecter leurs attentes.

M. PANNAUD informe le conseil que des réunions ont eu lieu en vue de l'organisation d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal SAINT SAUVANT/DOMPIERRE SUR CHARENTE.

Il existe plusieurs solutions :

1/ DOMPIERRE/SAINT SAUVANT se regroupent avec SAINT BRIS – SAINT CESAIRE ;

2/ ST CESAIRE/SAINT BRIS se regroupent et SAINT SAUVANT/DOMPIERRE scolarisent leurs enfants à Chaniers.

3/SAINT SAUVANT, SAINT BRIS et ST CESAIRE ne se mettent pas d'accord : création d'un RPI CHANIERES Ronsard, SAINT SAUVANT – DOMPIERRE.

M. GIRARD demande combien d'enfants sont concernés.

M. PANNAUD indique qu'il y a environ 70 enfants concernant 3 classes à Saint Sauvant et Dompierre.

La séance est levée à 23 heures

Le Secrétaire de Séance,

Julian TARDY